

Accessibilité Et Qualité d'Usage Des Etablissements Recevant du Public (ERP)

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les obligations réglementaires de la mise en accessibilité des ERP
- Réaliser le suivi des travaux d'accessibilité de son patrimoine (dans le cadre d'un Ad'ap ou d'une opération neuve)
- Comprendre l'usage pour une application "de bon sens" de la réglementation
- Trouver l'information réglementaire actualisée

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage - maîtres d'oeuvre - architectes - AMO - entreprises de construction - services techniques - bureaux d'études

DUREE

2 jours (14 heures)

PRE REQUIS

Aucun

CRITERES D'ADMISSION

Aucun

TARIF

1200 euros par stagiaire
Formation intra : nous contacter

DATE

Nous contacter

CONTENU

Introduction

1. Loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Explication du contexte réglementaire
- Les Arrêtés ERP neuf et ERP existant
- Ce qui a changé de 2014 à 2019

2. Définition handicaps, PMR et Usages

- Les statistiques
- Définition du et des handicaps
- Du handicap à l'usage

3. Le rôle et les enjeux de la concertation avec les usagers et les commissions

4. Le suivi de la mise en oeuvre : quelles sont les prescriptions techniques à appliquer?

- Le principe de la chaîne de déplacement et ses enjeux
- Les cheminements extérieurs
- Les stationnements
- Les accès et espace d'accueil
- Les circulations horizontales et verticales (dont escalier et ascenseur)
- Les sanitaires
- Les portes, commandes et équipements
- Les spécificités
- La signalétique

5. Les procédures administratives

- Notice «accessibilité», AT, attestation et dérogations
- Les Ad'Ap

6. Mise en situation

- Exercices opérationnels
- Parcours autour du lieu de formation avec fauteuil roulant, cannes pour aveugles, exercice cognitif...

7. Bilan et échanges

CONTACT

Mail : contact@esqua.fr
Téléphone : 06 70 60 51 83

